

ÉDITORIAL

NATHALIE BAMPES

La gratuité de l'enseignement, jusqu'où aller?

**Eduquer oui,
nourrir non**

C'est la Constitution belge qui le dit. Article 24 § 3. «L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire.» 18 ans, donc. Le nez dans les listes de fournitures

scolaires réclamées par les écoles, s'époumonant dans les rayons papeterie après les gamins excités en poussant un chariot rempli à ras bord de classeurs, feuilles quadrillées, magicolors pointes moyennes et dictionnaire Larousse Illustré «dernière édition 2018 version poche s'il vous plaît», les parents ricanent. Ou sont au bord des larmes. 23% disent faire appel aux proches pour les aider à financer les frais scolaires. Nombre de familles monoparentales sont étranglées financièrement à la fin du mois d'août.

Mais la Constitution le dit. L'accès à l'enseignement est gratuit. Bullshit.

La Constitution le dit. L'accès à l'enseignement est gratuit. Bullshit.

C'est peut-être vrai si vous habitez la commune de Tarpion-sur-Meuse. Ça ne l'est pas dans celle d'à côté. C'est l'implacable réalité. En Belgique, un enfant n'égale pas un enfant. C'est encore plus marquant si l'on jette un regard de l'autre

côté de la frontière linguistique. Jan, en arrivant à l'école (du réseau officiel), reçoit tout: du crayon au cahier en passant par le livre. Sans rien payer. Ces différences sont inacceptables. Les écoles perçoivent des subsides pour financer le matériel scolaire. Pas assez. Ces disparités doivent être corrigées par les pouvoirs publics. Marie-Martine Schyns promet 10 millions d'euros. On sait que ce sera ric-rac. Trop juste. Déjà. Le budget de la FWB est aussi étranglé.

Jusqu'où faut-il aller? On ne réclame pas le financement intégral des besoins de l'enfant de la première minute où il met le pied à l'école jusqu'à ce qu'il en sorte. Il est normal que les parents paient la nourriture de leur enfant. Par contre, il est scandaleux que certaines écoles fassent payer un «droit de chaise» pour que l'enfant puisse s'asseoir et manger sous la surveillance d'adultes.

Il est tout aussi normal de demander une contribution aux parents pour les excursions et voyages. Mais il est grand temps de penser à les plafonner. Et contrôler. Comme en Flandre. Là où, en matière d'enseignement, preuve en est une fois de plus qu'on a une ardeur d'avance.